

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres

en exercice : 21

Nombre de membres

présents ou représentés : 18

Date de la convocation :

07 mai 2026

EXTRAIT n°18
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 22 mai 2026

L'An deux mille vingt six,
le 22 mai à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 07 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

2026-D-4-2-4-18 création emplois saisonniers SSIAD et Accueil de Jour

Présents :

Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VALETTE Brigitte, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Monsieur MARCHIOL Lido à Monsieur ZANIN Daniel, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame CONTANT Véronique, Madame LEVY Marie-Eliette à Madame DUJAY-BLARET Janine,

Absents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur DUPUY Jean, Madame BARDOLS Geneviève,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

~~2026 D 4 2 4 18~~

Objet : Création d'emplois saisonniers 2026 au Service de Soins Infirmiers à Domicile et à l'Accueil de jour

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil d'Administration a créé des emplois saisonniers aux services administratifs du Service Aide à domicile et de la Résidence Autonomie de Balivernes.

Il convient également de prévoir la création d'emplois saisonniers au Service de Soins Infirmiers à Domicile et à l'Accueil de jour afin de renforcer ces services essentiels durant la période estivale et ainsi, d'assurer la continuité du service apporté à nos administrés.

Je vous propose la création de 3 emplois saisonniers sur le grade d'agent social (catégorie hiérarchique C) à temps complet pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026 qui seront affectés dans les services pré-cités.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut afférent à la grille indiciaire des agents sociaux territoriaux.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de créer 3 emplois saisonniers d'agent social (catégorie hiérarchique C) à temps complet pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026 ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de l'établissement ;
- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser son représentant délégué, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces recrutements.

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_4_2_4_18-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Compte tenu de ce qui précède,

Le conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 22 mai 2026



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **26 MAI 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **27 MAI 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr